



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 mars 2019

Le vingt huit mars deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Séverine MARTIGNAC,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

REPRESENTE (S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe KERNINON

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2019

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 28 février 2019 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Le « Petit Bulletin » a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais un doute subsiste sur le fait que la distribution ait bien été effectuée chez tout le monde. S'en assurer, si possible, auprès de la population.
- Invitation à une cérémonie au Chenil de Gramat le 11/04. Aucun élus ne pouvant y assister, envoyer un mot d'excuse.
- Information du Pôle Gramat-Padirac : des travaux d'enfouissement des réseaux auront lieu, avenue Louis Mazet, à Gramat à partir du 1^{er} avril 2019, et ce pendant 4 mois. Une circulation règlementée par feux tricolores ou par déviation sera mise en place.

- M. Guy Raynaud, infirmier, nous informe de son départ à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2019 et demande de ce fait de résilier son bail dans les locaux de la Maison de Santé. Ce courrier sera transmis à CAUVALDOR.
- Présentation du bilan EDF Collectivités : transmis à O. Faure.
- Présentation d'une plaquette d'informations sur les élections européennes du 26 mai 2019.
- Revue des Parcs Naturels Régionaux et « Les Causseries » du Parc Natural Régional des Causses du Quercy.
- Texte de la proposition de loi de Monsieur Aurélien Pradié, député.
- Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de France du 5 au 7 avril à Najac (Aveyron).
- Carte de remerciements de la famille Dauriac suite au décès de Maguy Dauriac.
- Diverses revues disponibles en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Des agents sont en arrêt maladie : un agent en arrêt suite à un accident de service et un agent en arrêt maladie ordinaire. Ce dernier va reprendre le travail. Un agent contractuel a été recruté en renfort. Les agents ont préparé les parterres de fleurs, traité les buis et commencé la tonte. Les égouts route de Miers ont été débouchés et des petits travaux ont été effectués à l'école.

L'entreprise Molinié a commencé son intervention sur le Foyer Rural pour enlever la dalle, boucher les pavés de verre et remettre une étanchéité.

L'entreprise Balayssac va intervenir sur le parking des Barrières Hautes. Un devis lui a été demandé pour mettre de la castine au niveau du fronton au Samayou.

O. Faure :

Prévoir d'acheter un produit bio en grande quantité pour traiter les chenilles et voir avec la population si elle serait intéressée pour en bénéficier. L'éclairage public fonctionne correctement.

K. Campdoras-Ragon :

Le Petit Resto souhaite organiser une animation pour la Fête de la Musique et souhaiterait savoir s'il pourrait utiliser la Place de la Poste. Leur proposer de venir en Mairie.

Ph. Kerninon :

Le groupe Agenda 21 s'est réuni mardi 26/03 pour établir un registre d'actions : 30 actions au total, qui devront être validées en Conseil Municipal puis envoyées à l'Association Notre Village.

RPI : l'Education nationale a alloué une dotation pour l'achat de matériel informatique qui pourrait avoisiner les 3 000 € à 4 000 €.

Petit Bulletin : le prochain sortira mi-mai et un sachet de graines mellifères à semer y sera joint. A titre exceptionnel, et pour être sûr que la distribution soit faite à toute la population, les élus s'en chargeront.

Animation au Collège de la Garenne pour le financement d'un voyage samedi à 18h30.

I. Cépède-Lascoste :

Adressage : elle a rencontré M. Lelay de La Poste pour connaître l'aide qu'il pourrait apporter.

Il faut établir un répertoire de chaque habitation par n°, coordonnées GPS et noms de rue (ceux existants ne seront pas modifiés mais il pourra en être rajouté).

La Poste peut aider mais le tarif est un peu élevé, l'avantage est qu'ils sont disponibles immédiatement.

Procédure proposée : réunion de cadrage, inventaire, préconisations, aide à la réalisation, saisie des adresses dans la banque nationale (BNA) et refaire la cartographie.

Coût : 7 500 € minimum + aide dans la communication à la population

+ 17 000 € pour les plaques et panneaux

Soit un total de 22 à 25 000 €.

A. Terlizzi signale que la commune adhère à l'association Notre Village ce qui permet d'avoir des tarifs préférentiels sur les panneaux de signalisation chez Signaux Girod.

L'idée serait de voir ce que font les communes voisines (exemple : Thégra) et de réaliser une commande groupée.

L'Ecole Notre Dame a installé un composteur et organise une visite du centre de tri de St Jean Lagineste : des places sont disponibles pour profiter du bus.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

LA SOURCE

A. Terlizzi informe les élus que les travaux du Kiosque à Bouillon débuteront le 03/04/19 : l'entreprise TEIXEIRA effectuera les travaux de maçonnerie pendant une quinzaine de jours puis l'entreprise CHALVET s'occupera de la toiture.

L'entreprise CHALVET interviendra également sur la toiture du Bâtiment thermal avant le début de la saison, si possible.

Projet ALVINA : la société devrait être créée en avril.

Une réunion aura lieu le 5 avril avec les porteurs de projet et un cabinet d'études pour avoir des renseignements sur l'obtention de l'agrément pour l'embouteillage.

Diffusion du programme des animations du site pour 2019.

5) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Propriété située à « Les Barrières » : Les élus ne souhaitent pas préempter.

Propriété située à « Penoutou » : Les élus ne souhaitent pas préempter.

Propriété située dans le centre bourg :

Le Maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de M. et Mme Clédel concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 639.

Il est important de noter que la volonté d'acheter une partie de cette parcelle relève d'une question de sécurité pour accéder à leur habitation et en faire le tour.

Or, cette partie de parcelle qui communique avec la parcelle AE 485, nouvellement acquise par la commune, pourrait en constituer un accès supplémentaire.

La mairie sera destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner et devra alors se poser la question de la préemption éventuelle.

Le Maire informe les élus qu'il a rencontré M. et Mme Clédel, en présence des adjoints. M. et Mme Clédel ont fait la proposition suivante : afin de permettre à la mairie de conserver la possibilité d'un accès à AE 639 et plus tard à AE 485, la parcelle qu'ils souhaitent acquérir serait réduite de 6 mètres à son extrémité nord-ouest.

Un nouveau bornage devra être réalisé par les vendeurs, la parcelle AE 639 sera divisée en 3 parties. Une partie sera achetée par M. et Mme Clédel et une partie par la commune. Le reste demeurera propriété de la succession Bouat.

Après étude des documents présentés, il demande aux élus de se prononcer, à bulletin secret, sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à la majorité des voix (10 pour et 1 abstention), considérant l'intérêt de cette parcelle pour un futur aménagement communal, décident :

- de demander au Président de la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage pour la partie de parcelle qui sera acquise par M. et Mme Clédel,
- d'acheter la partie de la parcelle AE 639 nécessaire à la création d'un aménagement communal appartenant à la succession BOUAT,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.

6) COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE

Le Maire présente le compte de gestion 2018 de la Commune établi par la Trésorerie de Gramat. Il présente également les résultats constatés du Compte Administratif 2018 de la Commune.

Ces documents présentent des résultats strictement identiques. En conséquence, il demande aux élus de se prononcer sur l'adoption de ce compte de gestion.

Les élus déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

7) ETAT DES TAXES POUR LA COMMUNE

Le Maire présente aux élus l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Le produit correspondant, sans changement de taux, serait de 216 243 €.

Il rappelle les taux 2018 qui sont de :

* taxe d'habitation :	6.59 %
* foncier bâti :	14.50 %
* foncier non-bâti :	119.08 %

Les élus, après délibération et à l'unanimité, après étude de l'état fiscal :

- décident de voter les taux suivants pour 2019, soit :

* taxe d'habitation :	6.59 %
* foncier bâti :	14.50 %
* foncier non-bâti :	119.08 %

- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 DE LA COMMUNE

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois. Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales.

Il informe également les élus de la décision prise par la Communauté de Communes d'apporter un soutien financier à toutes les écoles de sport de son territoire.

Il présente le projet d'attribution pour 2019 pour les associations communales et les associations extérieures en tenant compte de la nouvelle aide apportée par la communauté de communes.

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident l'attribution de subventions pour un montant total de **10 020.00 €** et l'annexion au Budget Primitif 2018 de la liste de ces attributions.

9) ACHAT DE TERRAIN

Le Maire informe les élus que la parcelle AE 517 d'une superficie de 405m², appartenant à Mme GORVEL, pourrait être achetée par la Commune pour élargir la bande de visibilité des terrains communaux, en bordure de la route de Gramat.

Le prix proposé ne devrait pas dépasser 3 000 €.
Il demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, considérant l'intérêt de cette parcelle pour un futur aménagement communal, décident :

- d'acheter la parcelle AE 517 (405 m²) appartenant à Mme GORVEL au prix de 3 000 €,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire, notamment l'acte notarié à intervenir.

10) PROPOSITION D'ACHAT FONCIER

Karl CAMPDORAS-RAGON étant concerné, il quitte la séance.

A Terlizzi fait part de la proposition d'achat de la « maison Monty » (parcelle de 325 m²), estimée à 70 000 € mais proposée à la commune à 50 000 €.

La proposition est faite avant que cette maison soit mise en vente en agence.

Le Maire et les adjoints ne sont pas favorables à cet achat qui consisterait à la destruction du bâtiment pour créer un parking.

Les élus décident de ne pas acheter ce bien maintenant et se réservent le droit de préempter dans le cas d'une vente, si besoin, mais ce sera alors au prix affiché.

Une discussion s'ensuit sur la désertification des commerces et l'aide qui pourrait être apportée aux commerces existants, via une action Agenda 21.

11) BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

A. Terlizzi présente en détail le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre à **1 638 908.93 €** en section de fonctionnement et **1 660 700.00 €** en section d'investissement.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident d'adopter le budget primitif 2019.

12) AVANCEMENT DE GRADE PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL TECHNIQUE

A. Terlizzi informe les élus que, dans le cadre de l'avancement de grade, un agent nommé sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Cet agent, en fin de carrière, fera valoir ses droits à retraite en début d'année prochaine.

Monsieur le Maire propose donc que la commune crée le poste correspondant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de créer, **à compter du 1^{er} septembre 2019**, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- de prévoir la dépense correspondante au budget communal,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

13) REMPLACEMENT DU DELEGUE AGENT CNAS

Le Maire informe les élus que, suite au départ en retraite de Mme Josiane LEVADE, secrétaire de mairie, il y a lieu de la remplacer en qualité de délégué agent auprès du Comité National d'Action Sociale.

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner le délégué agent du Conseil Municipal appelé à représenter la commune auprès du Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégué agent auprès du CNAS :

- Mme Pascale PILEUR, déléguée agent

14) REFERENT ENQUETE CAUVALDOR EXPANSION

Une enquête a été effectuée il y a plusieurs mois mais n'a pas donné satisfaction. Cette enquête doit donc être refaite et un ou plusieurs référents doivent être désignés sur chaque commune, pour aller voir les habitants et les aider à remplir le questionnaire.

Cette nouvelle enquête devra être menée sur un court délai (2 à 3 mois).

N'ayant pas reçu d'informations sur le questionnaire, ce point sera revu ultérieurement.

15) ESPACE MULTIACTIVITES

A. Terlizzi rappelle aux élus qu'en séance du 30 novembre 2017, ils ont choisi le maître d'œuvre, l'Atelier d'Architecture Franck Martinez de Cahors.

Il informe les élus que suite à l'accord de la subvention DETR il convient de poursuivre le marché en lançant la phase optionnelle prévue dans le marché initial.

Afin de poursuivre le projet de construction de cet espace multiactivités, il faut recruter un contrôleur technique qui devra s'assurer du respect des normes, en particulier en matière de sécurité incendie et accessibilité.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

16) MOTION DE L'ASSOCIATION « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Attendu que :

Il arrive qu'un homme fasse fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.

70 années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers de nos oiseaux – ce n'est qu'un exemple – ont disparu en seulement 15 ans, selon des travaux du CNRS et du Museum. Ou nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes.

Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel.

Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleure.

Le Conseil municipal d'ALVIGNAC, à l'unanimité, témoigne de son inquiétude et assure qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés.

Décide, d'être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies.

Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Cette motion est prise à l'unanimité.

17) QUESTIONS DIVERSES

ROUTE DE PADIRAC

A. Terlizzi fait part aux élus de la nécessité de mener en parallèle le projet de l'aménagement de cette entrée de ville et le projet de l'espace multiactivités.

Il faudra se rapprocher de Cauvaldor pour connaître la procédure et les financements possibles.

CAUVALDOR

Le Maire informe les élus que lors du Conseil communautaire de lundi il a été procédé au vote du budget. La déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de « village de marques et cité de la mode » a été validée.

ESPACE MULTIACTIVITES

Rencontrer les associations pour les mêler au projet.

Faire une annonce dans le Petit Bulletin.

METHANISATION

A. Terlizzi rappelle qu'il participe au Comité de suivi et au groupe de travail sur l'épandage qui mène une étude sur les nouvelles parcelles.

Des inspecteurs généraux seront présents du 9 au 11 avril pour étudier le méthaniseur de Gramat. Une réunion aura lieu le 10 avril à laquelle participera D. Lagarrigue.

Le Maire s'est rendu chez F. Lacarrière pour voir la nouvelle installation suite à l'incident : une nouvelle poche de stockage de digestat a été mise en place sur un bac de rétention.

Le plan d'épandage n°2 se superpose au n°1 (4000ha).

A. Terlizzi a demandé une carte de la commune indiquant toutes les parcelles concernées.

I. Livi a préparé un projet de courrier en réponse à M. le Préfet.

A Terlizzi signale qu'une étude doit être menée et il y a un projet de visite du Préfet en juin.

Après lecture du courrier les élus décident, à la majorité et une abstention, d'envoyer ce courrier au nom du Conseil Municipal d'Alvignac.

I Livi rappelle le cas de Fukushima : crise pour laquelle le Japon ne reconnaît pas la mauvaise gestion de l'évènement.

SAMAYOU

Des planches sont cassées sur le terrain multisports et devront être remplacées.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 avril 2019 à 20h 30.

Fin de séance à 00h20

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CEPEDÉ-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

SEVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

EDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCES

ANAEL
MARTIN

ALEXA
OSMONT